

COMMUNE DE HESINGUE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2018

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, maire.

Présents :

MM. Mmes, Claude HARTMANN, Daniel LANG, Florence LUTZ, Josiane CHAPPEL, Nicole ROTH et Philippe HASSLER, adjoints au maire ;

MM. Mmes Paul BERDILLON, Hubert BOHRER, Fabienne BOULIER, Christine CHRISTEN, Chantal GORGUS, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARABABA, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Solange SCHIBENY, Vincent SCHWEITZER, Chantal SENFT et Katia WIDMER, conseillers municipaux.

Absents excusés et non représentés : néant

Absents non excusés : néant

Ont donné procuration :

Steve GUTKNECHT à Hubert BOHRER

Paul CHRISTEN à Claude HARTMANN

Secrétaire de séance : M. Philippe WEIGEL, directeur général des services

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h.

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance
2. AVP de l'agrandissement des écoles :
Présentation par le maître d'œuvre, Mme Joëlle GOEPFERT
3. Comptes Administratifs 2017 (M14 et M49)
4. Comptes de Gestion 2017 du trésorier principal (M14 et M49)
5. Affectation des résultats de l'exercice 2017 (M14 et M49)
6. Budget primitif 2018 (M14)
7. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2018
8. Subventions aux associations
9. Budget primitif 2018 (M49)



10. Fixation du prix de vente de l'eau potable
11. Convention à passer avec l'entreprise Cryostar pour l'utilisation d'une installation sportive
12. Signature de la convention de partenariat avec Saint-Louis Agglomération pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergies de notre commune

Point 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 12 mars 2018

Le compte-rendu de la séance du 12 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 2 - AVP de l'agrandissement des écoles Présentation par le maître d'œuvre, Mme Joëlle GOEPFERT

Monsieur le Maire expose :

Le projet d'extension de l'école maternelle doit être avancé en raison de la création d'une quatrième classe bilingue en primaire, ce qui portera le nombre de classes de notre école élémentaires à 9 pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Les travaux débuteront en juillet 2018 et seront achevés pour la rentrée 2019/2020.

Dans l'attente de pouvoir disposer de ces nouveaux locaux, les cours pour la 9^{ème} classe seront donnés provisoirement dans l'ABCD.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle GOEPFERT, maître d'œuvre pour la présentation du projet.

« La zone des travaux comprend actuellement un bâtiment avec une salle de classe, une salle de propreté (WC), un WC adulte, un local vélo, un rangement, un vestiaire et un préau sur un niveau de plein pied couvert d'une toiture à deux pans. Cet ensemble sera démoli et remplacé par une construction comportant deux salles de classes, des salles de sieste, une BCD (bibliothèque), des salles de propreté, des WC adultes accessibles aux handicapés et un hall d'entrée plus grand. Ce projet permettra l'utilisation des salles aussi bien par l'école maternelle et par l'école primaire. Ce projet sera complété par la mise en place d'une rampe d'accès handicapé dans la cour de l'école primaire.

La terrasse de l'école primaire va être adaptée avec la création d'un passage entre la cage d'escalier à créer et la terrasse. Une fenêtre de l'ancienne maternelle conservée va être transformée en porte fenêtre pour créer un passage entre la maternelle et le préau de l'école primaire.

Le bâtiment construit aura deux niveaux, un RDC et un étage directement attachés à ceux de la maternelle. Le hall d'entrée sera situé à l'entrée principale actuelle sous un préau existant. Il desservira la maternelle conservée et l'extension. La salle de classe jaune démolie va être reconstruite dans la partie la plus à l'ouest du RDC. Avant la classe se trouve le vestiaire qui aura une porte d'accès vers la cour. Deux salles de siestes ouvertes l'une sur l'autre seront situées entre le hall et la classe jaune. L'ancienne salle de sieste de l'école devient une salle des maîtres / ATSEM. Une salle de propreté est créée à côté du vestiaire de la classe jaune, avec une porte qui donne également sur la cour de récréation. Un WC handicapé pour adulte se trouve dans cette même zone. Sous le préau en



face de la classe bleue va se créer un bureau de directeur / salle de réunion avec parents / visite médecin scolaire L'étage sera accessible par l'escalier actuel mais également par un escalier supplémentaire créé entre la maternelle et la primaire. Il comprendra deux salles de classes supplémentaires avec couloir faisant vestiaires, un WC handicapé dans la zone dédiée aux primaires, une salle de propreté dans la partie réhabilitée de la maternelle et une classe existante, « la classe rouge », qui sera modifiée et pourvue d'un nouveau vestiaire.

Monsieur le Maire précise que ce projet peut faire l'objet d'un soutien financier de la part de l'Etat qui est susceptible d'accorder une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Il est donc proposé d'approuver l'APD présenté, son plan de financement prévisionnel ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à faire toute demande de subvention auprès de l'Etat, ainsi qu'à signer tout document attributif de subvention.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	104 025,00 €	État (DSIL)	589 650,00 € (40 %)
Coordination SPS	2 145,00 €		
Contrôle Technique	5 750,00 €	Commune de Héringue	884 475,00 € (60%)
Sondages sol	2 652,00 €		
Travaux + options	1 329 553,00 €		
Mobilier	30 000,00 €		
TOTAL	1 474 125,00 €	TOTAL	1 474 125,00 €

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver le projet de restructuration des écoles en phase APD présenté par le cabinet Joëlle GOEPFERT, maître d'œuvre de l'opération,
- Approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une participation financière auprès de l'Etat
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment toute convention à intervenir avec les partenaires financiers et relative à l'attribution d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés ces propositions.



Point 3 - Comptes administratifs 2017 (M14 & M49)

3.1 Compte administratif 2017 de la commune (cadre comptable M14)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Claude HARTMANN, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Gaston LATSCHA, Maire, qui a quitté la salle, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Cumulé	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	5 377 668,69	7 395 952,55	4 995 668,41	6 489 870,21	10 373 337,10	13 885 822,76
Intégration AFUA Mittelberg		10 085,50	9 238,22		9 238,22	10 085,50
Déficit ou excédent		2 028 369,36		1 484 963,58	0,00	3 513 332,94
Résultats reportés 2017		82 239,77	2 470 626,86		2 470 626,86	82 239,77
TOTAUX DE L'EXERCICE	0,00	2 110 609,13	2 470 626,86	1 484 963,58	2 470 626,86	3 595 572,71
Résultats définitifs						1 124 945,85

CONSTATE les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser :

En dépenses

202	Frais documents urbanisme	29 029,80
2031	Frais d'études	303 869,50
2051	Concessions et droits similaires	2 600,28
2111	Terrains nus	594,00
2128	Autres agencements & aménagements de terrains	35 457,02
2135	Instal. Gén., agencements des constructions	6 925,96
2152	Installations de voirie	461,98
21538	Autres réseaux	13 488,00



21568	Autre mat. Et outil. D'incendie et défense civile	7 102,27
2183	Matériel de bureau et d'informatique	5 178,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 816,28
2313	Constructions	46 088,40
2315	Installations techniques, matériel et outillage	474 179,07
TOTAL DES DÉPENSES		973 686,56

En recettes

1328	Autres subventions	89 400,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	139 000,00

TOTAL DES RECETTES 228 400,00**VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs.****3.2 Compte administratif 2017 du Service public eau (cadre comptable M49)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Claude HARTMANN, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Gaston LATSCHA, Maire, qui a quitté la salle, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Cumulé	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	571 811,79	617 224,49	168 156,08	78 278,98	739 967,87	695 503,47
Déficit ou excédent		45 412,70	89 877,10		89 877,10	45 412,70
Résultats reportés 2017		1 560,91		155 267,80	0,00	156 828,71
TOTAUX DE L'EXERCICE	0,00	46 973,61		155 267,80	89 877,10	202 241,41
Résultats définitifs						112 364,31



CONSTATE les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser :

Néant

Point 4 - Comptes de gestion de l'exercice 2017 (Commune - M14, Eau - M49)

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvés les comptes administratifs de l'exercice 2017. Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Louis a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare que les comptes de gestion concernant la **commune** et le **service d'eau**, dressés, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Louis, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Point 5 - Affectation des résultats de l'exercice 2017 (M14 et M49)

Budget général M14

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 2 110 609,13 € et un déficit d'investissement de 985 663,28 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement : 379 659,29 € (compte 002 R)

Section d'investissement : 985 663,28 € (compte 001 D)

1 730 949,84 € (compte 1068 R)

Budget Eau M49

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 46 973,61 € et un excédent d'investissement de 65 390,70 €



DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget eau comme suit :

Section de fonctionnement : 46 973,61 € (compte R 002 R)

Section d'investissement : 65 390,70 € (compte D 001 R)

Point 6 – Approbation du Budget primitif 2018– M14

Présentation générale

Notre budget 2018 reste en phase avec la volonté de continuer à faire évoluer la qualité de vie des habitants de la commune, tout en tenant compte de l'évolution technologique, administrative et sociale de toute notre région.

D'où :

- une gestion rigoureuse et active avec un autofinancement conséquent
- une pression fiscale stable qui reste une des plus basses du secteur
- une dette maîtrisée et remboursable en 4 ans
- des investissements conséquents pour notre qualité de vie, notamment dans le secteur de la santé, de la sécurité et de l'éducation et pour soutenir les entreprises et les emplois

Investissement : 6 794 732 €

Les dépenses sont principalement consacrées :

- à la maison médicale (Hasso) 730 000 €
- à la voirie, rue du Schweiberg et rue de St-Louis pour 2 074 000
- à l'agrandissement des écoles 720 000 €
- aux reports 500 000 €
- au remboursement de l'emprunt pour 782 000 €

Les recettes proviennent :

- des ressources propres pour un montant de 5 537 232 €, soit 81.50 % dont 2 671 882 € d'autofinancement, soit 39.30 %.
- d'emprunt pour 1 200 000 €, soit 17.70 %,
- des subventions pour 89 400 €.



Fonctionnement : 7'051'681 €

Les dépenses réelles de 4 322 299 € restent stables tout en y intégrant

- 40 000 € pour l'école de musique
- 35 000 € pour l'avance de la subvention de Leader pour l'école de comédie musicale

Les recettes proviennent

- des impôts et compensations pour 6 179 842 €
- des dotations pour 424 129 €
- de l'excédent de fonctionnement de 379 659 €

Conclusion

Le budget global se monte à 13 846 413 € et permet de continuer à voir l'avenir avec confiance.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la nomenclature comptable M14,

Vu les délibérations ci-avant portant adoption du compte administratif et du compte de gestion 2017, et portant affectation des résultats 2017,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018 de la commune chapitre par chapitre, tant la section de fonctionnement que celle d'investissement, ainsi que les opérations, sur proposition du Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le Budget Primitif 2018 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement : **7 051 681.00 €**

Section d'investissement : **6 794 732.00 €**

Point 7 – Vote des taux de la fiscalité locale

Monsieur le maire expose :

Le fort dynamisme de la commune en termes d'équipement collectifs (crèche, écoles, périscolaire, santé, voirie et centre sportif, festif et culturel) a fait de Hésingue une commune attractive qui gagne chaque année de la population.

Ce dynamisme a également permis d'augmenter les ressources fiscales de manière très significative, notamment par suite de l'échange de territoire avec Saint-Louis.

Les finances locales restent dans un contexte favorable, malgré la baisse des dotations de l'État et le maintien du fond de péréquation des recettes fiscales.

Compte tenu de ces perspectives, le maintien des équilibres financiers de la commune ne demande pas d'ajuster les taux d'imposition.



VU le produit attendu des trois taxes communales de **2 117 171 €**, nécessaire à l'équilibre du budget communal 2018.

VU les articles 1636 B sexies et suivants du Code Général des Impôts ;

APRÈS AVOIR ENTENDU les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux ;

VU les bases d'impositions prévisionnelles communiquées par les services fiscaux, soit :

Impôt	Base prévisionnelle
Taxe d'habitation	3 826 000 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16 141 000 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35 000 €

Il vous est proposé de fixer le taux 2018 des trois taxes communales comme suit :

Impôt	Taux 2017	Variation	Taux 2018
Taxe d'habitation	15,03%	0,00%	15.03%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,43%	0,00%	9,43%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57,22%	0,00%	57.22%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 8 – Subventions 2018 aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE D'ATTRIBUER les subventions suivantes :

A.F.A.P.E.I. (I.M.E.) Bartenheim	460
A.O.S. et Périscolaire Hésingue	500
A.P.A. Saint-Louis	800
Amicale des Vétérans de l'U.S.H. Hésingue	360
Amicale du Personnel de la Commune Hésingue	22 000



Anciens Combattants : U.N.C. – U.N.C./A.F.N. Héisingue	360
Ass. Sports et Loisirs école primaire « La Fontaine » Héisingue	515
Association « Les Trotteurs » Héisingue	360
Association Amis des Landes Huningue	570
Association Femmes Battues Saint-Louis	400
Association Les Petites Bouilles	262 700
Association LUDOGCAT Saint Louis	400
Association Protection Nature : A.P.N. Héisingue	725
Association sauvegarde du Landskron Leymen	70
Bibliobus / Bibliothèque centrale de prêt Colmar	152
Centre Européen d'Étude du Diabète	40
Centre Sportif et Culturel Héisingue	5 725
Cercle d'Histoire : C.H.H. Héisingue	725
Cercle d'échecs frontaliers de Huningue	600
Chorale « Concordia » Héisingue	725
Chorale « Sainte Cécile » Héisingue	725
Classes vertes / voyages scolaires	10 000
Colonie de vacances	100
Les Restaurants du Cœur	600
Jeunes Licenciés sportifs / U.S. Héisingue	850
Ligue contre le cancer Colmar	310
Office du Tourisme du Pays de St-Louis/Huningue Village-Neuf	300
Prévention routière Colmar	35
Rondes des fêtes Michelbach le bas	500
Société cycliste « Harmonie » Héisingue	765
Société de musique Héisingue + école	4 000
Société des Arboriculteurs Héisingue	360
Theater Gruppa Häsigä	360
U.F.D.S.B. (Donneurs de sang) Héisingue	100
ACCORD 68	490
Union Sportive Héisingue	725
Association Jeunesse et Avenir Hégenheim	211 300
CARITAS de Saint-Louis	500



L'envolée de Hésingue	485 000
L'envolée de Hésingue - Ecole comédie musicale + Mon Trésor	55 000
Volent des 3 Frontières de Hésingue	725
Hésingue Basket Club	725
ALPI 360	725
Association BABA	5 000
LASOSA 3 de Hésingue	725
ZEN-ZING	725
ALIZE DANSE	725
LASOS qui roule	360
FULL CONTACT	725
D'Lertzbacher Mucka	360
Divers	8 298
Total	1 089 300

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2018.

Point 9 – Approbation du Budget primitif Eau 2018 – M49

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la nomenclature comptable M49,

Vu les délibérations ci-avant portant adoption du compte administratif et du compte de gestion 2017, et portant affectation des résultats 2017,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018 de la commune chapitre par chapitre, tant la section de fonctionnement que celle d'investissement, ainsi que les opérations,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2018 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

. Section de fonctionnement : **636 874.00 €**

. Section d'investissement : **174 551.00 €**



Point 10 - Fixation du prix de l'eau 2018

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés fixe le prix de l'eau 2018 qui se décompose comme suit :

	Prix de l'Eau en €	
	2017	2018
le m3 (jusqu'à 100 m3 consommés)	1,0858	1.0858
Le m3 au-delà de 100 m 3 consommés	1,0338	1.0338
Préservation des ressources en eau	0,052	0.052
Taxe antipollution	0.35	0.35
Modernisation des réseaux	0,233	0.233
Rémunération Fermier Véolia	0.8650	0,85712
Redevance Saint-Louis Agglomération	0.9828	0.9829
Redevance voies navigables (provisoire)		0,02024
Total	3,5686	3,58106

Point 11 - Convention à passer avec le comité d'entreprise de Cryostar pour l'utilisation d'une installation sportive

Monsieur le Maire expose :

La commune de Hésingue met à disposition, gratuite les équipements du stade municipal de football au le comité d'entreprise de Cryostar.

Pour la préservation de nos installations sportives, il convient de définir clairement les droits et devoirs des utilisateurs.

Pour ce faire, je vous propose de m'autoriser à signer une convention avec l'association dont le projet est joint en annexe de la présente.

Cette convention sera consentie à titre gratuit pour une durée de cinq années, reconductible par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le comité d'entreprise de Cryostar.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes dispositions pour sa bonne exécution.



Point 12 – Signature de la convention de partenariat avec Saint-Louis Agglomération pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergies de notre commune

Le Conseil municipal sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code de l'Énergie ;
- la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 modifiée de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;
- la loi n°2009-967 du 3 août 2009 modifiée de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
- la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) ;
- le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;
- le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie ;
- la convention de partenariat, avec Saint-Louis Agglomération, intitulée « convention de partenariat relative à la collecte et à la valorisation des certificats d'économies d'énergies (CEE) des communes-membres de Saint-Louis Agglomération » annexée à cette présente délibération ;

Considérant :

- la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de la demande en énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public ;
- l'utilité du mécanisme des certificats d'économies d'énergies (CEE) pour favoriser l'efficacité énergétique
- l'intérêt pour la collectivité de signer cette convention avec Saint-Louis Agglomération afin d'obtenir la meilleure valorisation de ces certificats d'économies d'énergies ;
- le dispositif proposé par Saint-Louis Agglomération pour mutualiser la valorisation des certificats d'économies d'énergies des communes ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention entre Saint-Louis Agglomération et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergies issus d'opérations réalisées sur son patrimoine ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention de partenariat proposée par Saint-Louis Agglomération pour la valorisation des certificats d'économies d'énergies des communes-membres de Saint-Louis Agglomération jusqu'à la fin de la 4^e période de valorisation des CEE, soit le 31 décembre 2020 ;



AUTORISE ainsi la commune à confier à Saint-Louis Agglomération le mandat pour :

- procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire ;
- signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé

AUTORISE ainsi le transfert à Saint-Louis Agglomération des Certificats d'Economies d'Energies liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergies sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE ;

PREND ACTE que les opérations confiées à Saint-Louis Agglomération ne pourront être valorisées que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis ;

AUTORISE le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à Saint-Louis Agglomération qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune.

